

**ASSEMBLEE GENERALE D'INSTALLATION
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE**

JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION	N°03/25-11-2021/285
---------------------	----------------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Membres Titulaires présents	:	27
Pouvoirs	:	13
Quorum	:	21
Nombre de votants	:	40
Adoption	:	40

Présents : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ANDREANI Dominique, BALESI Pierre-François, BENZONI Joseph, CECCARELLI Laurent, CIONI Gilles, COLONNA Caroline, DELOVO Cosima Sandra, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FAGGIANELLI François, FRASSATI Jeanne, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony, LANFRANCHI Marie-Eugénie, MANICCIA Christophe, MARTELLI Marina, MAURIZI Jean-André, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, PIACENTINI Céline, ROSSI Antoine, SIMONI Barthélémy, TROJANI Paul, VALEY Olivier, VENTURINI Stefanu, VESPERINI Nunzia, VOLPI Nathalie.

Pouvoirs : Mmes, MM.

ABELI Eric à ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI Paola à PAOLI Jean-François, BALDASSARI Nicolas à CECCARELLI Laurent, CASTELLI Jean-François à BALESI Pierre-François, CECCOLI François-Xavier à DI MENZA Dominique, GIOVANNI Auguste à DOMINICI Jean, GOFFI Karina à ORSINI Pierre, IENCO Michel à MAURIZI Jean-André, LEANDRI Marc à FRASSATI Jeanne, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MICHELI Virginie à TROJANI Paul, NEGRETTI Pierre à VENTURINI Stefanu, SANGUINETTI Patrick à ROSSI Antoine.

OBJET :

Election des autres membres du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, après l'élection du Président et du 1^{er} Vice-Président

Vu le décret n°2010-1184 du 08 octobre 2010 portant modification de la circonscription et changement de dénomination de la chambre de commerce et d'industrie de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse et création de la chambre de commerce et d'industrie de Corse ;

A l'issue du scrutin des élections consulaires 2021 et de la proclamation des résultats formalisés par la clôture du procès-verbal de la Commission d'Organisation des Elections en date du 10 novembre 2021 ;

Après l'installation des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse par le Préfet de Corse, représentant de l'autorité de tutelle, conformément à l'article R711-51 du code de commerce ;

.../...

Considérant l'élection de M. Jean DOMINICI aux fonctions de Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, actée par délibération n°01/25-11-2021/283 ;

Vu l'article R711-48 du code de commerce relatif à la composition du Bureau et précisant notamment « *Les présidents des chambres de commerce et d'industrie rattachées à la chambre de commerce et d'industrie de région sont de droit vice-présidents de la chambre de région et, à ce titre, membres de droit du bureau. (...) L'un des vice-présidents de droit est élu premier vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de région* » ;

Considérant l'Assemblée Générale d'installation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Locale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud en date du 25 novembre 2021 et l'élection de Mme Dominique DI MENZA aux fonctions de Présidente, devenant de facto vice-présidente de droit de la CCI de Corse et élue 1^{ère} Vice-Présidente au Bureau de la CCI de Corse, actée par délibération n°02/25-11-2021/284 ;

Considérant l'Assemblée Générale d'installation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Locale de Bastia et de la Haute-Corse en date du 24 novembre 2021 et l'élection de M. Pierre ORSINI aux fonctions de Président devenant de facto vice-président de droit de la CCI de Corse ;

Vu les articles R711-15, L713-4, L713-3 du code de commerce, relatifs aux conditions à remplir pour être membre du Bureau ;

Vu l'article R711-48 du code de commerce relatif à la composition du Bureau ;

Vu l'article R711-72 du code de commerce relatif à la procédure spécifique pour l'élection des membres du Bureau ;

Vu l'article 2.1.1.1 du Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse en vigueur au 29 juillet 2021 « *Déroulement de la séance d'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR* » ;

Vu l'article 2.4.1.1 du Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse en vigueur au 29 juillet 2021 « *Composition du Bureau de la CCIR* » ;

Vu l'article 2.4.2 du Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse en vigueur au 29 juillet 2021 « *Election des membres du Bureau* » ;

L'Assemblée Générale a procédé à l'élection du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, par vote public à main levée :

Considérant le groupement de candidatures (4) aux fonctions de membres du Bureau, composé comme suit :

- **Au poste de Trésorier** : **M. Auguste GIOVANNI**
- **Au poste de Trésorier adjoint** : **Mme Cosima Sandra DELOVO**
- **Au poste de Secrétaire** : **Mme VOLPI Nathalie**
- **Au poste de Secrétaire** : **M. Stefanu VENTURINI**

Considérant les résultats du scrutin pour chaque candidat à son poste respectif :

Inscrits	:	40
Présents	:	27
Pouvoirs	:	13
Votants présents ou représentés	:	40
Abstention(s)	:	0
Suffrages exprimés	:	40

Sont proclamés élus membres du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse chacun à leur poste :

- M. Auguste GIOVANNI, Trésorier
- Mme Cosima Sandra DELOVO, Trésorière adjointe
- Mme Nathalie VOLPI, Secrétaire
- M. Stefanu VENTURINI, Secrétaire

Conformément aux recommandations du Ministre de tutelle et aux engagements pris par CCI France, le Bureau compte deux postes à responsabilité occupés par des femmes, dont un poste de 1^{ère} Vice-Présidente.

Ajaccio, le 25 novembre 2021

Le Président,

Jean DOMINICI



P.J :

Procès-Verbal de vote